

!!

Ce document présente les éléments clés du *Plan de lutte contre l'intimidation et la violence*. Comme il s'agit d'un outil complémentaire, nous vous invitons à consulter le document officiel.

1

Prévention

Violence et intimidation

(p.8)

Enseignement des contenus obligatoires pour le développement des compétences personnelles et sociales, surveillance active, enseignement explicite des comportements attendus à l'école, etc.

Violence à caractère sexuel

(p.8-9)

Enseignement des contenus obligatoires (éducation à la sexualité), former le personnel, promouvoir les relations égalitaires en les élèves, sensibilisation par le policier école au 3e cycle, enseignement de la Charte de droits et libertés en 6e année, etc.

Intimidation ou violence basée sur des motifs ethniques

(p.9)

Implication des agents interculturels, enseignement explicite des réactions appropriées devant des propos ou comportements discriminatoires, enseignement de la Charte de droits et libertés en 6e année, etc.

2

Actions à entreprendre

Acte d'intimidation ou de violence

Violence et intimidation

(p.14-15)

- Intervenir rapidement, faire cesser la situation;
- Rencontre avec les élèves impliqués;
- Évaluation de la gravité/réurrence;
- Informers les parents;
- Assurer la sécurité et planifier des mesures de soutien;
- Consigner l'événement dans Mozaik.

Violence à caractère sexuel

(p.15-17)

- Écouter, noter les mots exacts de l'élève;
- Rassurer l'élève;
- Aviser la direction;
- Signaler au DPJ au besoin;
- Prévoir des actions pour préserver la dignité des personnes impliquées.

Intimidation ou violence basée sur des motifs ethniques

(p.18-19)

- Intervenir contre tout propos ou geste discriminatoire;
- Appliquer le code de vie de façon équitable;
- Créer un dialogue pour désamorcer les préjugés;
- Informers les parents;
- Consigner dans Mozaik.

3

Mesures de soutien ou d'encadrement

Violence et intimidation

(p.20)

Élève victime

- Écouter la victime, recueillir ses besoins;
- Appliquer au besoin, des mesures de protection;
- S'assurer que chaque action posée envers l'élève victime soient faites avec son consentement;
- Planifier des rencontres de suivi périodiques selon le besoin de l'élève;
- Informers les parents.

Élève instigateur

- Planifier des rencontres de suivi périodiques;
- Déterminer avec l'élèves et ses parents, des engagements à prendre en vue d'empêcher la répétition de tout acte d'intimidation ou de violence;
- Offrir des ateliers individuels ou de groupe pour soutenir le développement des compétences sociales et émotionnelles (gestion des conflits, gestion des émotions, développement de l'empathie, etc.);
- Mettre en place des rencontres de suivi afin d'éviter la récurrence des comportements.

Violence à caractère sexuel

(p.20-21)

Élève victime

- Respecter la confidentialité
- Rassurer l'élève
- Renforcer le courage de dénoncer
- Impliquer l'élève dans le choix des mesures de soutien
- Offrir des suivis individuels, au besoin
- Identifier spécifiquement des personnes-ressources dans l'école que l'élève peut solliciter

Élève instigateur

- Rencontres individuelles pour reconnaître les gestes posés;
- Ateliers éducatifs (individuels ou en groupe) sur les habiletés sociales, la gestion des émotions, le respect, etc.;
- Références externes spécialisées au besoin (ex. : fondation Marie-Vincent, CLSC, ressources locales);
- Contrat d'engagement personnalisé axé sur des moyens d'autorégulation;
- Suivi évolutif adapté à son développement et à ses besoins.

Intimidation ou violence basée sur des motifs ethniques

(p.22)

Élève victime

- Écouter la victime, recueillir ses besoins;
- Appliquer au besoin, des mesures de protection;
- S'assurer que chaque action posée envers l'élève victime soient faites avec son consentement;
- Planifier au besoin des rencontres de suivi périodiques selon le besoin de l'élève;
- Informers les parents.

Élève instigateur

- Accompagner l'élève pour comprendre les impacts de ses gestes;
- Proposer des alternatives aux idées préconçues;
- Informers les parents et les impliquer dans la démarche;
- Mettre en place des rencontres de suivi afin d'éviter la récurrence des comportements;
- Établir des engagements clairs avec l'élève instigateur et ses parents;
- Offrir des ateliers (individuels ou en groupe) sur les habiletés sociales, l'empathie et la gestion des émotions;

4

Sanctions disciplinaires possibles

Violence et intimidation

(p.23-24)

- Arrêt d'agir*;
- Retrait interclasse et/ou interne* ;
- Rencontre avec la direction/ou une personne désignée, accompagné ou non des parents;
- Suspension interne ou externe*;
- Rencontre de médiation;
- Références à des services internes ou externes;
- Application de mesures visant la protection de la victime;
- Application de mesures éducatives appropriées;
- Les services du corps policier pourraient être sollicités.

*Accompagné d'actions réparatrices en lien avec le geste et d'un enseignement explicite sur les comportements attendus

Violence à caractère sexuel

(p.23)

- Les sanctions disciplinaires s'appliquent uniquement auprès des élèves reconnus auteurs des gestes (soit parce que les gestes ont été vus/entendus par des adultes/témoins, soit par les instances légales);
- Les sanctions disciplinaires s'effectueront en fonction de l'analyse de la situation, notamment selon le profil de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité, de la fréquence et de la légalité des gestes posés.

Intimidation ou violence basée sur des motifs ethniques

(p.23-24)

- Arrêt d'agir*;
- Retrait interclasse et/ou interne*;
- Rencontre avec la direction/ou une personne désignée, accompagné ou non des parents;
- Suspension interne ou externe*;
- Rencontre de médiation;
- Références à des services internes ou externes;
- Application de mesures visant la protection de la victime;
- Application de mesures éducatives appropriées;
- Les services du corps policier pourraient être sollicités.

*Accompagné d'actions réparatrices en lien avec le geste et d'un enseignement explicite sur les comportements attendus

5

Suivi des signalements et des plaintes

Violence et intimidation

(p.25)

- Documenter les événements et assurer la fin de la situation;
- Informers les parents et les personnes concernées du suivi effectué, dans le respect de la confidentialité;
- Évaluer la satisfaction des parties impliquées et ajuster les mesures au besoin;
- Vérifier le respect des engagements pris par l'élève instigateur et sa famille;
- Rappeler les recours possibles si les parents ne sont pas satisfaits du traitement du dossier.

Violence à caractère sexuel

(p.25-26)

- Informers l'élève et ses parents des démarches possibles;
- Fournir les ressources spécialisées disponibles;
- Collaborer avec les partenaires externes au besoin;
- Obtenir les autorisations nécessaires avant tout partage d'information confidentielle;
- Aviser les personnes concernées à l'école pour la mise en œuvre des mesures;
- Assurer un suivi continu.

Intimidation ou violence basée sur des motifs ethniques

(p.26)

- Documenter les événements et assurer la fin de la situation.
- Informers les parents et les personnes concernées du suivi effectué, dans le respect de la confidentialité.
- Évaluer la satisfaction des parties impliquées et ajuster les mesures au besoin.
- Vérifier le respect des engagements pris par l'élève instigateur et sa famille.
- Rappeler les recours possibles si les parents ne sont pas satisfaits du traitement du dossier.